

Conseil d'établissement 2020-2021
Le mardi 6 octobre 2020

à 19h00, via la plateforme de visioconférence Google Meet

PROCÈS VERBAL

1. Prise des présences et vérification du quorum
 - 1.1. Les membres en ligne à l'ouverture de la séance, à 19h06, formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée. M. Guillaume Tardif agira comme secrétaire pour la séance.

		PRÉSENT	ABSENT
MEMBRES PARENTS	Geneviève Bordeleau	X	
	Caroline Chartrand	X	
	Mélanie Labelle	X	
	Simon Landry	X	
	Guillaume Tardif	X	
	Keith Young	X	
SUBSTITUTS PARENTS	Julie Roy	X	
	Cynthia Hébert-Pion	X	
	El Bachir Gardouh		X
	Mohammad Rezgui		X
MEMBRES DU PERSONNEL	Natalie Azzam	X	
	Daphney Belfond	X	
	Annie-Claude Desroches	X	
	Kim Michaud	X	
	Julie Pietracoup	X	
	Diane Pitre-Gauvin	X	
SUBSTITUTS DU PERSONNEL	Josée-Lynn Karam		X
	Lorie Paquette		X

MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ	À être désigné		
	À être désigné		
DIRECTION (EX OFFICIO)	Caroline Bleau	X	
DIRECTION ADJOINTE (EX OFFICIO)	Cindy Bernier	X	

2. Présentation des membres.

2.1. Mme Caroline Bleau invite les membres et substituts à se présenter. Tous procèdent.

3. Période de questions du public.

3.1. Mme Zeina Zayat, audiologiste et mère de trois enfants, souhaite s'informer sur la situation auditive dans l'école. Elle indique qu'en considérant le port de masques chez les enseignants et les multiples bruits de fond dans des locaux à l'acoustique possiblement déficiente, elle suspecte que des enfants pourraient avoir de la difficulté à entendre les leçons. Elle demande si ce problème pourrait être adressé et suggère que les classes soient munies de systèmes d'amplification.

3.1.1. Mme Cindy Bernier indique que des casques microphones et des hauts parleurs ont été commandés. Certains sont déjà déployés et d'autres seront livrés prochainement. Chaque enseignant était libre de se doter de l'équipement. Mme Zayat demande si les enseignants avaient reçu l'information nécessaire pour comprendre les avantages de tels systèmes. Mme Julie Pietracoup indique qu'ils ont tous reçu la documentation: elle en a demandé un suite à son essai.

3.1.2 Mme Bleau indique qu'elle n'a jamais entendu parlé de bruits de fond causant des problèmes généralisé de compréhension chez les enfants ou que l'acoustique des locaux était déficiente. Mme Zayat indique qu'elle va acheminer des documents à ce sujet à la direction.

3.1.3 M. Keith Young demande si les groupes comportant des enfants avec des handicaps auditifs sont priorisés pour le déploiement d'équipement d'amplification. Mme Bernier répond que la direction faisait déjà le suivi des enfants avec de tels besoins et que l'équipement requis pour leur réussite était déployé avant cette nouvelle initiative d'offrir les systèmes aux enseignants les désirant.

4. Adoption de l'ordre du jour.

4.1. M. Simon Landry demande à ce que les questions du temps d'enseignement de l'anglais, de la sécurité sur le terrain de l'église St-Joseph de Mont-Royal, de l'emploi des tableaux blancs interactifs et du temps passé à l'extérieur soient ajoutées aux questions diverses. Elles le sont comme points 14.1, 14.2, 14.3 et 14.4.

4.2. Mme Bleau demande à ce que les possibilités d'emploi du budget du conseil d'établissement soient discutées. Ajouté comme point 14.5.

4.3. Mme Caroline Chartrand demande à ce que le comité de parents du centre de services soit discuté. Ajouté comme point 8.4.

- 4.4. Mme Geneviève Bordeleau demande à ce qu'une résolution sur un don reçu soit ajoutée comme point 12. Les items prévus aux points 12 et subséquents seront décalés.
- 4.5. Mme Bordeleau propose l'adoption de l'ordre du jour avec ces ajouts et est appuyé par M. Guillaume Tardif. Adopté à l'unanimité.
5. Élections et nominations pour le conseil d'établissement 2020-2021.
 - 5.1. Élections : Président, vice-président et secrétaire :
 - 5.1.1. Mme Bordeleau se représente comme présidente. Élue par vote unanime.
 - 5.1.2. M. Tardif se présente comme vice-président, une nouvelle position. Élu par vote unanime.
 - 5.1.3. M. Keith Young se présente comme trésorier. Élu par vote unanime.
 - 5.1.4. Il est discuté que le poste de secrétaire sera occupé par de multiples membres, qui complèteront les procès-verbaux à tour de rôle. Mme Mélanie Labelle, M. Landry et M. Tardif se portent volontaire. M. Tardif sera le secrétaire pour la séance de ce soir. Ce fonctionnement est approuvé à l'unanimité.
 - 5.2. Nominations des membres de la communauté :
 - 5.2.1. Le dossier de candidature de Mme Maya Chammas, qui était membre l'an dernier, est présenté. Mme Chammas est récréologue et elle est très impliquée dans la communauté monteroise. Nommée à l'unanimité.
 - 5.2.2. Le dossier de candidature de M. Saad Ouaddahou est présenté. M. Ouaddahou est comptable professionnel agréé et siège sur le conseil d'administration du Club de patinage artistique de Ville Mont-Royal. Nommé à l'unanimité.
6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil d'établissement du 16 juin 2020.
 - 6.1. Mme Bordeleau rapporte une coquille à 10.2 : Conflit et non confit.
Mme Chartrand demande une correction à 6.1 : Il y aura 1 enseignant dans le CA du CSSMB et non 1 par district.
 - 6.2. Mme Chartrand propose l'adoption du procès-verbal avec les correctifs et est appuyé par Mme Annie-Claude Desroches. Adopté à l'unanimité.
7. Suivis aux procès-verbaux.
 - 7.1. Mesure 15024 – Aide aux parents. Mme Bleau indique qu'elle a délégué à Mme Labelle la tâche de faire les recherches préliminaires sur l'offre d'ateliers et de conférences pour cette année. Mme Labelle indique que l'offre de la firme « Aider son enfant.com », qui présente des conférences en ligne de 30 à 40 minutes, semble être la plus intéressante, d'autant plus qu'elle a été bonifiée en raison de la pandémie. Mme Bleau indique que les conférenciers sont des professionnels de grande qualité et que nous avons payé trois conférences à cette firme l'an dernier, soit burn out parental, intimidation et stress et anxiété chez nos enfants. Celles-ci seraient accessibles cette année en raison des disruptions de la dernière année scolaire. Mme Bordeleau demande de confirmer notre budget pour cette année : Mme Labelle indique

qu'il est d'environ 1900\$. Ceci nous permettrait d'offrir six autres conférences de ce fournisseur aux parents de l'école en plus de celles de l'an dernier.

7.1.1. Mme Desroches propose que la liste des conférences offertes soit acheminée par courriel aux membres du CE et qu'un sondage soit fait. Les six sujets les plus populaires constitueraient notre offre pour l'année. M. Landry seconde. Adopté à l'unanimité.

7.2. Règles de fonctionnement du service de garde. Mme Diane Pitre rappelle aux membres qu'ils ont reçu la dernière version du document. Les frais de garde de journée pédagogique seront majorés à 9.75\$, de 9.00\$ l'an dernier. Les frais journaliers pour sporadiques seront un maximum de 14.00\$. Outre ceci, aucun changement significatif.

7.2.1. Mme Bordeleau présente la résolution d'adoption de ces règles de fonctionnement. Mme Labelle la seconde. Adoptée à l'unanimité.

7.2.2. Bulles de classe au service de garde. Mme Pitre rapporte que bien que les bulles des groupes d'enseignement ne peuvent pas être respectées après les cours, les élèves sont tout de même séparés en trois groupes stables entre lesquels une distance de 2 mètres est maintenue. Bien que ceci soit difficile, c'est pour le moment possible grâce à la significative baisse de fréquentation : De plus de 400 enfants l'an dernier à environ 275 cette année.

8. Comités.

8.1. Organisation de participation des parents (OPP). Mme Labelle donne une mise à jour. Une première rencontre fût tenue en visioconférence : la flexibilité et l'adaptation seront clefs pour l'année. La distribution de sorbets a été faite la semaine dernière, la photo scolaire sera la semaine prochaine. Le comité de décoration ainsi que la bibliothèque commenceront sous peu. Lorsque requis par l'activité, l'équipement de protection individuel est fourni par la direction aux parents bénévoles qui doivent entrer dans l'école. Mme Bordeleau et M. Nicholas Reichenbach achemineront sous peu un protocole de contrôle des infections qu'ils ont établi pour la bibliothèque. La prochaine rencontre de l'OPP sera le 4 novembre.

8.2. Comité enseignants/bénévoles. La première rencontre de l'année sera le 8 octobre. Les projets en cours incluent la plantation de bulbes de tulipe autour de l'école et l'établissement d'un programme de collecte de résidus alimentaires.

8.3. Fondation St-Clément. Mme Bleau indique qu'elle a rencontré Mme Cynthia Coutya pour discuter de la campagne de cette année. 20K\$ amassés l'an dernier n'ont pas été dépensés en raison du confinement. L'une des mesures pour dépenser cet argent est de bonifier la subvention pour petits achats des enseignants de 250\$ à 500\$. De ce montant, un maximum de 100\$ pourra être dépensé sur des articles périssables, tels que des récompenses. Par ailleurs, la Fondation offrira un sac de bonbons d'Halloween, puisque la cueillette est peut-être compromise cette année à Mont-Royal. Les projets d'infrastructure pour l'année incluent l'achat de séparateurs pour le gymnase et la mise à niveau des luminaires s'y trouvant.

8.4. Comité de parents du centre de services. Mme Chartrand donne une mise à jour. L'élection des parents au conseil d'administration du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys fût tenue par voie électronique le 4 octobre. Mme Chartrand ne s'est pas présentée et concentrera plutôt ses efforts sur l'un des comités. Les nominations pour ceux-ci seront faites le 15 octobre.

9. Règles de régie interne. Mme Bordeleau présente les règles pour l'année. Plusieurs mises à jour mineures ont été faites pour se conformer aux modifications à la Loi sur l'instruction publique sanctionnées en février 2020. Outre ceci, elle indique que,

puisque tous les parents substitués du CE ont été élus par acclamation cette année, le nombre de votes reçus ne pouvait plus être employé pour en déterminer l'ordre d'appel. Elle a remplacé ce mode par une pige conduite par la direction. Mme Bernier indique qu'elle pourrait s'occuper de ceci sans problème.

- 9.1. Mme Bordeleau présente la résolution d'adoption de ces règles de régie interne. M. Young propose son adoption. M. Landry le seconde. Adoptée à l'unanimité.
10. Activités intégrées. Mme Bleau rapporte qu'aucune sortie n'est pour le moment planifiée en raison des restrictions de santé publique. Un budget substantiel reste intouché. La direction fournira un plan dès que la situation le permettra.
 - 10.1. Mme Pietracoup demande si les enseignantes pourraient employer de ce budget pour réserver des artistes ou présentateurs par visioconférence. Mme Cynthia Hébert-Pion ajoute que, par exemple, l'Observatoire du Mont-Mégantic offre des animations virtuelles. Mme Bleau indique que des consignes suivront dès que possible, elle devra vérifier avec le centre de services.
11. Location des locaux-tutorat et activités parascolaires. Mme Bordeleau indique que le centre de services scolaires nous suggère de facturer 10\$ de l'heure aux utilisateurs de nos locaux. Les 3 écoles primaires ont plutôt convenu de facturer 5\$ de l'heure aux utilisateurs externes et prêter gratuitement nos locaux aux enseignants qui font du tutorat hors des heures de classe. Mme Bleau indique qu'aucune utilisation autre que le tutorat n'est permise en ce moment en raison des règles de santé publique. Le tutorat continue, mais avec de strictes règles sanitaires.
 - 11.1. Mme Bordeleau présente la résolution d'adoption de ces règles de location. M. Tardif propose son adoption. Mme Labelle le seconde. Adoptée à l'unanimité.
12. Réception d'un don. Mme Bordeleau rapporte que M. De Wever a généreusement offert 900\$ en don à l'école au nom de la Fondation Labelle de Wever, soit 400\$ pour l'an dernier et 500\$ pour cette année. Ce montant doit être utilisé pour l'achat de matériel pour les enfants du service de garde.
 - 12.1. Mme Bordeleau présente la résolution pour la réception de ce don. Mme Desroches propose son adoption. M. Landry seconde. Adoptée à l'unanimité.
13. Information du service de garde. Aucun ajout, les mesures de mitigation de la Covid-19 ont été discutées au point 7.2.2.
14. Informations de la direction.
 - 14.1. Clientèle. Mme Bleau rapporte qu'à ce jour, 692 élèves fréquentent l'école. De ceux-ci, 2 sont en apprentissage à distance et 2 font l'école à la maison.
 - 14.2. État de la situation de la pandémie. Mme Bleau donne une mise à jour. Aucun cas jusqu'à présent. La surveillance des mesures de contrôle des infections, telle que la séparation de la cour d'école en 12 zones, demande beaucoup de

travail des enseignants, qui n'ont plus de temps pour faire de la récupération dans leur tâche, par conséquent. L'infirmière de l'école appui très bien la direction. Le personnel ressent parfois de l'anxiété chez les enfants. Les enseignants ont constaté que les règles de classe étaient plus difficiles à instaurer car les enfants en avaient perdu l'habitude durant le confinement. Tous travaillent d'arrache-pied à mitiger ces effets.

14.2.1. Mme Pietracoup rapporte qu'elle est très fière, quand elle voit des communications du centre de service scolaire dictant de nouvelles mesures, de voir que notre école les a, la plupart du temps, déjà appliquées.

14.2.2. Une autre membre de l'équipe-école partage cette fierté, mais croit que les grands efforts des enseignants pour maintenir les bulles classes sont possiblement en partie gaspillés par la nonchalance de certains parents, qui laissent les enfants jouer sans supervision ni séparation avec des camarades d'autres classes à la sortie de l'école. Elle demande que les parents soient sensibilisés. M. Tardif est d'accord, mais il rappelle que le risque est cumulatif, et que, bien que regrettables, les actions de certains parents ne rendent pas les efforts des enseignants inutiles. Mme Bleau et Bernier indiquent qu'elles vont considérer des rappels dans les infolettres. L'enseignante suggère que des enfants pourraient faire des banderoles pour rappeler les règles de distanciation physique.

14.2.3. Mme Chartrand demande s'il serait possible d'engager plus de surveillants afin de réduire la charge des enseignants. Mme Bleau répond que l'option est considérée.

14.2.4. M. Tardif demande si le plan d'ouverture systématique des fenêtres, afin de mitiger le risque posé par les aérosols viraux, est bien appliqué. Il demande si la direction s'attend à des problèmes à le faire respecter à l'arrivée de l'hiver. Mme Desroches indique, à titre d'enseignante, qu'elle n'a aucun problème à l'appliquer et pourra le faire cet hiver en s'assurant que les enfants et elle sont bien habillés. Mme Bleau confirme n'anticiper aucun problème.

14.3. Protocole de fermeture de classe ou de l'école. Mme Bleau indique que, si une classe doit être exclue, de l'enseignement à distance spécifique à la classe sera conduit par son enseignant, avec au moins 2 interactions par jour. Les enseignants se sont tous préparés pour ceci. Si l'école entière doit être fermée, les spécialistes auront aussi des interactions. La direction comprend aussi que les classes ne pourront pas toutes avoir leurs interactions en même temps, puisque les familles avec de multiples enfants pourraient manquer d'équipement. Chaque classe sera donc séparée en deux groupes : A et B, avec des interactions décalées.

14.3.1. M. Young demande si des tests de visioconférence et des autres outils seront conduits. M. Landry ajoute que le centre de services scolaire de l'école où il enseigne a produit d'excellentes capsules sur l'emploi des différents outils. Mme Pietracoup indique que les enseignants ont conduit des tests, mais, pour ceux de classes de plus jeunes enfants, c'est laborieux. Mme Bleau indique qu'elle va demander aux enseignants de faire un test pour s'assurer que tous les liens/équipements fonctionnent.

15. Questions diverses.

15.1. Temps d'enseignement de l'anglais. M. Landry indique qu'un parent l'a approché pour indiquer que l'école Saint-Clément-Ouest aurait augmenté le

temps dédié à la langue seconde. Il demandait, en considérant les réalités de Ville Mont-Royal, si c'est une option qui pourrait être envisagée à notre école. Mme Bleau répond que si le temps alloué à l'anglais est augmenté, le temps pour d'autres matières, telles que la musique, les arts plastiques et l'éducation physique devra être réduit. La grille-matières est normalement votée lors d'un CE de mars.

- 15.2. Sécurité sur le terrain de l'église St-Joseph de Mont-Royal. M. Landry demande si, puisque nous l'employons maintenant comme aire de jeu pour certaines classes, ce terrain ne devrait pas être clôturé afin de mitiger le risque des voitures circulant sur le boulevard Laird. Mme Bleau rappelle que ce terrain n'appartient pas à l'école. Elle ajoute qu'il n'est pour le moment employé que par quelques classes de préscolaire, qui ont comme consigne de ne jouer qu'au milieu, loin du boulevard. Mme Bernier indique qu'elle va s'informer afin de voir s'il y aurait possiblement eu des problèmes, tels que des ballons envoyés dans la rue, et faire rapport lors du prochain CE.
 - 15.3. Emploi des tableaux blancs interactifs (TBI). Sans assumer qu'il y a faute et en comprenant que les enfants ont parfois de la difficulté à détailler correctement leur horaire de chaque journée, M. Landry souhaite s'informer sur la présentation de films sur les TBI. Il demande spécifiquement si les enfants regardent des émissions pendant les périodes de diner. Mme Bleau répond que la présentation de vidéos à l'heure du diner n'est permise qu'après le repas si une récréation extérieure est impossible en raison de la météo. Mme Desroches ajoute que certains enseignants des plus jeunes groupes dont la récréation de l'après-midi a été déplacée à la dernière période en raison des mesures de distanciation doivent parfois, surtout les vendredis, montrer des vidéos éducatifs en milieu d'après-midi pour garder l'intérêt des élèves. Mme Bleau acquiesce et confirme que l'usage est minimisé.
 - 15.4. Temps passé à l'extérieur. M. Landry indique que cette question a été abordée à sa satisfaction aux points 14.2.4 et 15.3. Aucun ajout.
 - 15.5. Dépense du budget du conseil d'établissement (CE). Mme Bordeleau rappelle que le petit budget réservé au CE était normalement dépensé pour des items liés aux rencontres en personne, qui n'auront pas lieu cette année. En considérant ceci, elle propose que ces fonds soient employés pour payer des plaques et bouquets de fleurs aux récipiendaires du prix France Racicot. Les plaques coûtent approximativement 50\$ et les bouquets 30\$. M. Tardif la seconde. Adopté à l'unanimité.
16. Prochaine rencontre : Mardi 3 novembre 2020 à 19h00.
- 16.1. Levée de l'assemblée à 21h23 sur proposition de Mme Pitre, appuyée par Mme Bordeleau.